

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 23 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 16 juin 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Claude JAVALET, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jérôme VIRLOUVET.	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, Mme Aurélie GIGAN M. Rémi BELLAIL (suppléant M. Hubert GUILLOTTE)		X
CC Côte Ouest Centre Manche :		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT	X	X
Pouvoirs : M. Jean-Yves LETESSIER a donné pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET (Saint-Lô Agglo) ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Antoine AUBRY donne pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT ; Valentin GOETHALS donne pouvoir à Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, M. Philippe BRIARD, Mme Lydie BROTON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUE, M. Nicolas GUILLAUME (CC Villedieu Intercom) ; M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche).		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 19		
Nb de délégués suppléants présents : 1		
Nb de pouvoirs : 4		
Nb de votants : 24		

Mme Morgane BUISSON a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2023-33 : Effacement de dettes

Madame l'Inspectrice Principale des Finances Publiques de Saint-Lô a transmis des états d'effacement de dettes découlant de décisions de justice. Cela concerne les titres suivants :

- Jugement de clôture pour insuffisance d'actif du 16 janvier 2023 :

Emission	Références comptables	Montants d'origine			Montants en reste à recouvrer		
		Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant HT	TVA	Montant TTC
17.07.2018	T-1246	250.20	50.04	300.24	250.20	50.04	300.24
13.09.2018	T-1768	121.50	24.30	145.80	121.50	24.30	145.80
TOTAL		371.70	74.34	446.04	371.70	74.34	446.04

- Jugement de clôture pour insuffisance d'actif du 12.10.2021 :

Emission	Références comptables	Montants d'origine			Montants en reste à recouvrer		
		Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant HT	TVA	Montant TTC
10.07.2019	T-1177	110.76	22.15	132.91	110.76	22.15	132.91
11.09.2019	T-1684	9.80	1.96	11.76	9.80	1.96	11.76
10.12.2019	T-2335	6.67	1.33	8.00	6.67	1.33	8.00
17.09.2020	T-1316	36.17	7.23	43.40	36.17	7.23	43.40
TOTAL		163.40	32.67	196.07	163.40	32.67	196.07

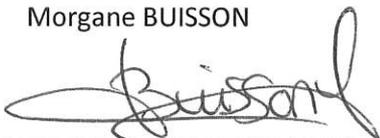
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve ces effacements de dette d'un montant total de 642,11 € par l'émission d'un mandat au compte 6542 « Créances éteintes ». Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ainsi délibéré en séance,
Le 23 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

Morgane BUISSON



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : - 7 JUIL. 2023

Mis en ligne le : - 7 JUIL. 2023